



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20257-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.438**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE 'AIX BOX LA BOITE  
LOISIRS DE L'ÉTÉ 2012'  
ADOPTION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU CREPS**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques GARCON, M. Stéphane PAOLI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Dahbia DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Jeunesse et Vie Etudiante  
Service Enfance

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Dahbia DRAOUZIA  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Francis TAULAN

**Politique Publique** : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES  
ET AIXOIS

**OBJET** : ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE 'AIX BOX LA BOITE  
LOISIRS DE L'ÉTÉ 2012'  
ADOPTION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU CREPS -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a initié durant l'été 2010 un nouveau concept d'activités de loisirs de proximité en direction des enfants et des adolescents, intitulé « Aix Box, la boîte loisirs de l'été ».

Suite au succès rencontré lors de la première année, confirmé par un taux de remplissage maximum l'été dernier, la Direction Jeunesse et Vie Étudiante ainsi que la Direction des Sports proposent de développer en commun une nouvelle session du 9 juillet au 31 août, soient 8 semaines d'activités pour les jeunes Aixois.

Fidèle à ses principes de bases reposant sur l'inscription dans une politique globale d'animation jeunesse sur la Ville, une mutualisation des moyens entre différents services municipaux, une accessibilité sociale avec deux tarifs hebdomadaires, une mise à disposition pour les familles d'un service Internet pour les pré-inscriptions individuelles, et la poursuite d'un partenariat élaboré avec le CREPS mettant à disposition ses équipements, le dispositif de l'été 2012 propose, suite à une forte demande des familles en regard de la liste d'attente, une ouverture vers la tranche d'âge des 6 - 8 ans sous la forme de deux groupes de 12 enfants, avec un programme adapté.

C'est ainsi que l'accueil « Aix Box, la boîte de loisirs de l'été 2012 » passera de 96 jeunes par jour à 120, sur 8 semaines d'activités soient 960 box au lieu de 768, représentant 4800 journées enfants au lieu de 3840 en 2011.

Aussi, afin de mettre en œuvre la phase opérationnelle de ce dispositif, nous vous présentons :

- **le programme prévisionnel d'activités** joint en annexe, ainsi que la convention Ville – CREPS.
- **les modalités d'inscription** conçues pour les jeunes Aixois de 6 à 17 ans à partir d'un dispositif de pré-inscription ou en ligne (logiciel développé et mis à jour par la Direction des Systèmes d'Information avec notamment cette année la gestion de la liste d'attente).  
Les pré-inscriptions seront ouvertes le 19 avril.  
Est défini comme jeune Aixois tout jeune résidant dans la commune d'Aix-en-Provence durant l'été (sur justificatif de l'attestation d'hébergement du résidant aixois). Afin de permettre l'accès au plus grand nombre de familles aixoises, les inscriptions seront limitées dans un premier temps à deux semaines durant l'été, et seront contrôlées lors du rendez-vous personnalisé choisi en ligne par les parents.
- **la politique de tarification** est appliquée conformément à la délibération n°2011-1294 de fixation des tarifs et droits divers votée lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2011 :
- 67 € la semaine, repas compris pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),  
82 € la semaine, repas compris pour les non-bénéficiaires de l'ARS.
- la semaine du 15 août, jour férié, proposera quatre jours de fonctionnement avec des tarifs applicables de 53,50 € repas compris (bénéficiaires ARS) et 66 € repas compris (non bénéficiaires ARS)
- **la création d'une unité fonctionnelle** détaillant la globalité des besoins inhérents à cette opération, ainsi que le seuil de procédure à appliquer pour chacun d'eux selon le code des marchés publics.

Par ailleurs des partenaires privés seront sollicités pour obtenir des dotations ou aides en nature (tee-shirts, maillots, boissons...).

En conséquence, afin de mettre en œuvre le dispositif «Aix Box, la boîte des loisirs de l'été 2012», nous vous demandons, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement ainsi que le programme prévisionnel du dispositif jeunesse «Aix Box, la boîte loisirs de l'été 2012» tels que définis précédemment.
- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle présentée en annexe.
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué à la Petite Enfance et à la Jeunesse et l'Adjoint Délégué aux Sports, à signer la convention de partenariat avec le CREPS, ainsi que tout autre document afférent à cette opération.

**2012.438 - ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE 'AIX BOX LA  
BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2012'  
ADOPTION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU CREPS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## AIX BOX 2012

### Sensation 9-12 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Tir à l'arc + Tir au pistolet	Piscine	Voile + Kayak  Carry le Rouet	Escalade	Olympiades
Repas Creps	Repas Creps		Repas Creps	Repas Creps
Vélo tout chemin	Squash + Baseball		Rollers  + Pétanque	Ultimate

### Sensation 12-17 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Escalade	Beachsoccer + Ultimate	Voile + Kayak  Carry le Rouet	Squash + Slakline	Piscine
Repas Creps	Repas Creps		Repas Creps	Repas Creps
Accrobranche + Baseball	Vélo tout chemin		Moto ou Quad	Olympiades

## AIX BOX 2012

### Nature 9-12 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Golf	Piscine	Baptême Plongée + sentier sous marin  Carry le Rouet	Tir a l'arc + Tir au pistolet	Olympiades
Repas Creps	Repas Creps		Repas Creps	Repas Creps
Flag + Pétanque	Pêche + Ping pong		Squash + Ultimate	Équitation

### Nature 12-17 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Tir a l'arc + Tir au pistolet	Escalade	Baptême Plongée + sentier sous marin  Carry le Rouet	Pêche	Piscine
Repas Creps	Repas Creps		Repas Creps	Repas Creps
Équitation + Ping pong	Ultimate + Squash		Accrobranche + Base Ball	Olympiades

## AIX BOX 2012

### Loisirs 9-12 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Floorball Speedminton	Piscine	Karting Provence	Cirque	Équitation
Repas Creps	Repas Creps	AUBAGNE	Repas Creps	Repas Creps
Course d'orientation  +  Slackline	Rollers  +  Slackline	Karting Laser game Bowling Simulateur	Pêche  +  Tennis de table	Olympiades  Structures gonflables

### Loisirs 12-17 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cirque	Pêche	Karting Provence	Rollers	Piscine
Repas Creps	Repas Creps	AUBAGNE	Repas Creps	Repas Creps
Floorball Speedminton	Paintball	Karting Laser game Bowling Simulateur	Équitation	Olympiades  Structures gonflables

## AIX BOX 2012

### Découverte 9-12 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Structures gonflables et jeux divers + Multimédia	Piscine	Karting Provence	Tir à l'arc + Tir au pistolet	Golf
Repas en ville	Repas Creps	AUBAGNE	Repas Creps	Repas Creps
Impro Théâtre	Base ball + Ultimate	Karting Laser game Bowling Simulateur	Floorball Speedminton	Structures gonflables Ventreglisse Speedball Speedminton

#### Activités sur l'espace Jeunesse

### Découverte 12-17 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Impro Théâtre	Tennis de table Baseball	Karting Provence	Floorball Speedminton	Piscine
Repas en ville	Repas Creps	AUBAGNE	Repas Creps	Repas Creps
Structures gonflables et jeux divers + Multimédia	Paintball	Karting Laser game Bowling Simulateur	Accrobranche + Slackline	Structures gonflables Ventreglisse Speedball Speedminton

# AIX BOX 2012

## Mystère 6-8 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Structure gonflable adaptée + Atelier origami	Magie	La Pignata Bouc bel Air	Planétarium + Maquette du ciel	Légend'AIR
Repas en ville Activité manuelle	Repas en ville Activité manuelle		Repas Creps	Repas légend'air
Parcours de Motricité	Impro Théâtre		Cinéma Cité du Livre	Grand jeu extérieur Poule renard Vipère Bandiers contre bandiers

### Activités sur l'espace Jeunesse

## Surprise 6-8 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Parcours de Motricité	Impro Théâtre	La Pignata Bouc bel Air	Planétarium + Maquette du ciel	Légend'AIR
Repas en ville Activité manuelle	Repas en ville Activité manuelle		Repas Creps	Repas légend'air
Structure gonflable adaptée	Magie		Cinéma Cité du Livre	Grand jeu extérieur Poule renard Vipère Bandiers contre bandiers



# CREPS SUD EST

*Site d'Aix-en-Provence*

## CONVENTION d'Accueil de séjour

### ENTRE

Le C.R.E.P.S Sud Est, Site d'Aix-en-Provence  
Pont de l'Arc – Chemin Guiramande – CS 70445 – 13098 Aix-en-Provence cedex 2

Représenté par le directeur du CREPS-Sud Est, M. Jean-Jacques JANNIERE et le directeur adjoint du site d'Aix-en-Provence, M. Bruno GENARD

Et

La mairie d'Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Francis TAULAN, adjoint au maire chargé des sports,

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Séjour**

Le C.R.E.P.S Sud Est s'engage à accueillir sur son site d'Aix-en-Provence, les activités proposées par la ville d'Aix-en-Provence dans le cadre du dispositif « AIX BOX » du 9 juillet au 31 août 2012.

### **ARTICLE 2 : Prestation CREPS**

Outre les repas qui seront pris au self service de l'établissement, le CREPS mettra à disposition les salles et installations nécessaires à la conduite des activités conformément à l'annexe jointe.

Il pourra être proposé des horaires optimum de passage pour prendre en compte la présence des autres groupes présents sur le site.

En compléments des activités se déroulant dans les installations, des activités « ouvertes » telles que le tir à l'arc seront mises en œuvre.

Une partie du parking nord sera également réservée.

### **ARTICLE 3 : Communication :**

La mairie d'Aix-en-Provence s'engage à faire figurer le logo du CREPS Sud Est - Site d'Aix-en-Provence sur tous ses supports de communication concernant l'opération « Aix – Box ».

### **ARTICLE 4 : Sécurité**

4-1 : Les organisateurs respecteront et feront respecter par les groupes présents sur le site toutes les règles de pratique des activités.

4-2 : L'encadrement s'engage à respecter le règlement intérieur du CREPS, toutes les règles relatives à la prévention des incendies, ainsi que l'interdiction formelle de fumer sur tous les espaces.

4-3 : Pour toute activité nécessitant l'ouverture et la fermeture d'une installation, les clés seront retirées et restituées chaque jour à l'Accueil du CREPS. L'encadrement veillera à la fermeture systématique des portes et fenêtres après utilisation.

#### **ARTICLE 5 : Responsabilité, dégradations**

Le séjour est placé sous l'entière responsabilité de la ville d'Aix-en-Provence.

La ville d'Aix-en-Provence s'engage à prendre en charge les éventuelles dégradations constatées à l'issue du séjour.

#### **ARTICLE 6 : Tarifs, facturation,**

6-1 : Restauration :

-Le prix du repas est de **8,20 €**.

-La facturation sera établie sur la base des repas réellement consommés sous réserve de confirmation des effectifs au plus tard à j – 8 jours par courriel ou fax au service Accueil.

-A défaut, une base de 105 repas par jour x 4 jours par semaine servira de référence

-En cas de dépassement, c'est l'effectif réel qui sera facturé.

6-2 : Installations :

L'accès aux salles et installation (hors mur d'escalade) est non facturé. Il s'entend dans le cadre d'échanges de services entre les deux institutions.

Toutefois, un forfait hebdomadaire de **trois cent cinquante euros** (350,00 €) restera facturé comme participation aux charges fixes d'entretien et de ménage.

#### **ARTICLE 6 : Conditions de paiement :**

La totalité du séjour sera réglée à réception de la facture, payable à Monsieur l'Agent comptable du C.R.E.P.S. Sud Est. Elle devra être réglée dans un délai maximum de 30 jours.

Fait à Aix-en-Provence en 2 exemplaires, le 22 février 2012.

Pour La mairie d'Aix-en-Provence

L'adjoint au maire chargé des sports

Francis TAULAN

Pour le C.R.E.P.S Sud Est

Le directeur

Jean-Jacques JANNIERE

Pour le C.R.E.P.S Sud Est  
Site d'Aix-en-Provence

Le directeur adjoint

Bruno GENARD



## UNITE FONCTIONNELLE 2012

Objet : AIX BOX – LA BOITE LOISIRS DE L'ETE

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
2000 impressions de pochettes informations parents	800,00 €	Marchés de la Communication n°A9064
Impression 5000 dépliant de Aix Box	900,00 €	Marchés de la Communication n° A9064
Campagne publicitaire	4 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
Conception annonce presse	1 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
conception graphique	2 000,00 €	Marchés de la Communication n°M11046
Participation à l'entretien des locaux sportifs du CREPS	3 500,00 €	hors code des marchés publics (non soumis à concurrence)
Réception	2 000,00 €	Marchés des Relations publiques : M12017-M12006-M12014
Services d'animations Culturelles, socio-culturelles et de loisirs	80 000,00 €	Article 30
Formule Repas	60 000,00 €	Article 30
Matériel pédagogique	2 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
Location de Vélos	2 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
Transports Intramuros	20 000,00 €	Réseau Urbain
Transports Sorties mercredi	10 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
TOTAL :	188 200,00 €	